

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JUIN 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 9 juin à 18h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENT

Maire

Jean-Roland Lebrun

Jeannot Marquis

Yanik Levasseur

Johanne Thibault

MM. les conseillers

Jean-Charles Vallée

Julien Ouellet

SONT ABSENT

Marcel Gauthier

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h31 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

Les membres du conseil ne sont pas tous présents, mais forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2014-118

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 6 juin 2014;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 147 de la Loi du Code municipal le quorum est la majorité de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les membres ne sont pas tous présents et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

Ordre du jour tel

1. Ouverture de la séance spéciale;
2. Constat de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Engagement d'un employé temporaire journalier;
5. Offre d'emploi inspecteur en voirie et chauffeur des équipements à neige (camion-charrue, souffleur et rétrocaveuse) temps plein;
6. Autorisation du maire et de la directrice générale à signer l'entente du service de fourrière Monsieur Marcel D'Amours;
7. Une roulotte de voyage 18-19 et 20 juillet demande stationnement au garage en face de la Coopérative de Solidarité de Saint-Adelme;
8. Liste ramonage de cheminée;
9. Période de questions sujet reliée à l'ordre du jour;
10. Levée de la séance spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2014-119

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE JOURNALIER

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'engager Monsieur René Fournier comme journalier temporaire avec trois mois de probation au salaire horaire de _____ .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2014-120

OFFRE D'EMPLOI INSPECTEUR EN VOIRIE ET CHAUFFEUR DES ÉQUIPEMENTS À NEIGE (CAMION-CHARRUE, SOUFFLEUR ET RÉTROCAVEUSE) TEMPS PLEIN

Il est majoritairement résolu de faire publier une offre d'emploi inspecteur en voirie et chauffeur des équipements à neige (camion-charrue, souffleur et rétrocaveuse) temps plein.

Le maire déclare qu'il met son droit de veto c'est le refus de signer la résolution il est en désaccord. Cette même résolution sera soumise à la réunion suivante.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2014-121

AUTORISATION DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À SIGNER L'ENTENTE DU SERVICE DE FOURRIÈRE MONSIEUR MARCEL D'AMOURS

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière a signé l'entente du service de fourrière Monsieur Marcel D'Amours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2014-122

UNE ROULOTTE DE VOYAGE 18-19 ET 20 JUILLET DEMANDE STATIONNEMENT AU GARAGE EN FACE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'accepter la demande pour installer une ou deux roulottes de voyages 18-19 et 20 juillet sur le stationnement du 255, rue Principale à Saint-Adelme. De plus, la municipalité n'est pas responsable des accidents et le terrain doit être remis en bon état.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2014-123

LISTE RAMONAGE DE CHEMINÉE

CONSIDÉRANT QUE, la directrice générale et secrétaire-trésorière n'a pas à gérer une liste pour le ramonage de cheminée;

CONSIDÉRANT QUE, celui ou celle qui a la licence d'effectuer lesdits ramonages de cheminée doit être responsable de la liste et de ses clients;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur de refuser que la directrice générale et secrétaire-trésorière établisse une liste de ramonage de cheminée, c'est la responsabilité du contractant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION #2014-124

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 18h42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon dir.gén. Et sec.-très.